

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE PRÉSENTE

La France EST DE RETOUR

EXPOSITION

1918

15 OCTOBRE 2018 > 28 JUIN 2019

**CENTRE DES ARCHIVES INDUSTRIELLES
ET TECHNIQUES DE LA MOSELLE - SAINT-AVOLD**

15 SEPTEMBRE 2018 > 30 JUIN 2019

**MUSÉE LES MINEURS - WENDEL
PETITE-ROSSELLE**



SOMMAIRE

<i>Lothringen</i> ou Lorraine ? Un territoire disputé	4
Les Français sont de retour	6
La Lorraine a faim de paix	8
Le drapeau rouge flottera-t-il sur la Lorraine ?	10
Dehors les Boches !	12
L'exil des Allemands	14
Ruines et destructions	16
Sinistres et larmes	18
Vive la France !	20
Les Mosellans sont-ils des Français ?	22
La Sarre, une création originale de 1919	24
L'avenir de la Moselle industrielle	26
Remerciements	29
Abréviations	30

LOTHRINGEN OU LORRAINE ? UN TERRITOIRE DISPUTÉ



La France n'a pas fait la guerre pour reconquérir les provinces perdues en 1871 mais, au fil des mois, les buts de guerre français sont connus : l'Alsace et la Lorraine doivent revenir à la France [1], alors que les Allemands ne peuvent l'admettre [2]. Après juillet 1918, le répl des armées allemandes est général :

en septembre, la menace d'une attaque de la région messine se précise. L'offensive majeure est programmée pour le 14 novembre dans le Saulnois et les journaux de tranchée allemands de Lorraine paraissent encore le 10 [3], alors que l'on négocie l'armistice depuis plusieurs jours.

LES FRANÇAIS SONT DE RETOUR





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Commissaire de la République aux Français de la Lorraine ci-devant annexée

FRÈRES ET SOEURS DE LORRAINE,
CITOYENS DE FRANCE.

En 1871, par un tel acte de la force... qu'elle exerce aujourd'hui... l'Allemagne avait arraché vos familles du sein de la douce France. Depuis près de cinquante ans, le vainqueur brutal vous a tenu sous le joug.

Après avoir assouvi les insouffrances, puis les crimes, l'impérialisme allemand a eu se dresser contre lui les consciences indignées de tous les peuples libres. Ceux-ci se sont unis pour l'abattre. Et l'ont abattu. Et l'Empire allemand désormais de notre. Le son allemand ne sera plus redoublé dans le monde. Votre servitude est finie; votre long enchaînement est dissout!

Vous reprenez aujourd'hui votre place à notre foyer, au moment où la France vient d'acquiescer aux vœux du monde entier un sanglante prestige. Ce prestige, la France ne le doit pas seulement à la vaillance incomparable de ses armées que vous admirez si bien, à l'intelligence et à l'énergie de ses chefs civils et militaires, à la simple robustesse de ses institutions démocratiques, à l'union féconde de ses assemblées parlementaires, au libéralisme, à la fermeté républicaine, à l'union sacrée, à la belle trace morale de toute la Nation; elle le doit aussi à la bonté de ses enfants d'Alsace et de Lorraine.

Vous avez continué, au prix de bien des sacrifices, à aimer la France vaincue. Comment ne l'aimeriez-vous pas dans le splendide rayonnement de sa Victoire?

La France, depuis cinquante ans, a beaucoup appris. Elle est restée, elle demeure — c'est son honneur, et c'est peut-être aussi le secret de sa force — le champion de l'idéal, mais elle a acquis et forgé en elle le sens des réalités. Vous la trouverez demain plus sûrement outillée dans les divers domaines économiques, développant chaque jour ses institutions et ses lois de personnalité, réalisant chaque jour quelque progrès social, avançant dans cette voie hardiment mais avec méthode, sans heurt, sans désordre, comme il convient à une démocratie organisée, consciente des devoirs qu'impose la Liberté.

Dès la signature des préliminaires de la paix, le Parlement français réglera, dans sa souveraineté, l'organisation définitive des territoires d'Alsace et de Lorraine ci-devant annexés. Il sera heureux à s'inspirer, pour ce règlement, des sentiments de la plus tendre affection pour les populations françaises délaissées.

En attendant, et dès aujourd'hui, s'impose à la nécessité, d'abord et d'urgence, de recueillir le pays, de soulager ses misères, de punir bien des plaies, puis de reconstruire la vie économique, celle de ramener la relation morale qui vous doit unir au reste de la Lorraine et de la France.

A l'accomplissement de cette tâche matérielle et morale, je donnerai toutes mes forces et tout mon cœur, avec la passion joyeuse d'un homme qui, depuis plus de quatre ans, des hauteurs du Grosrouer de Nancy, contemplant la Cathédrale de Metz, et rêvait d'être appelé bientôt à l'honneur de représenter les deux parties de la chaire lorraine séparées en 1871 par le fer du vainqueur.

Respectueux de toutes les croyances, je consie tous les Français à s'en tenir à la religion de la Patrie. Je ne reconnais ni et ne veux servir qu'un seul, celui de la France.

La République ne demande à ses « Communistes » que d'administrer avec sagesse et esprit. Selon l'indivisible doctrine providente... qui avait fini par déformer l'âme même de la Nation allemande... tout ce qui est utile à l'État est juste. Notre doctrine française proclame au contraire ceci: « Il n'y a d'utile à l'État que ce qui est juste. Cette justice régit les lois, les bénéfices en seront assurés à chacun.

Au travail!

Frères de Lorraine, riches ou pauvres, mariés ou célibataires, paysans ou bourgeois, conservateurs ou socialistes, je vous serre cordialement la main.

Soyez de Lorraine, en son salut avec un dévouement et tendre respect.

**VIVE LA LORRAINE DÉLIVRÉE! — VIVE LA RÉPUBLIQUE!
VIVE LA FRANCE UNE ET INDIVISIBLE!**

Le Commissaire de la République,
Léon MIRMAN.

Metz, 19 novembre 1918.

Proclamation du Maire de la Ville de Boulay du 19 novembre 1918.

Chers concitoyens!

Pendant 4 longues années vous avez supporté avec courage et dignité toutes les tribulations de la guerre; maintes fois j'ai dû à mon grand regret vous mettre à contribution, soit par des logements militaires, soit par des réquisitions de toutes sortes. J'ai constaté, Dieu merci, beaucoup de bonne volonté parmi vous; la plus grande partie de la population a compris que le maire était obligé, et même obligé de la manière la plus stricte et la plus sévère, à donner suite aux exigences de l'armée.

J'ai dû également dans l'intérêt général et surtout dans l'intérêt des pauvres gens prendre des mesures parfois très radicales concernant l'alimentation publique. Une partie de ces mesures devra, du reste, être maintenue encore quelque temps. Dans cette circonstance également j'ai pu constater, qu'à l'exception de quelques égoïstes, qui ne pensent qu'à eux-mêmes, la majeure partie des habitants s'est conformée volontiers aux prescriptions municipales.

Habitants de Boulay, vous tous qui avez fait preuve de bonne volonté, vous tous qui avez compris que dans les circonstances anormales, dans lesquelles nous vivions, l'ordre et la discipline étaient absolument nécessaires, je vous remercie de tout cœur et je viens en même temps faire de nouveau appel à votre dévouement et appui pour l'avenir.

L'avenir c'est d'abord la période de transition dans laquelle l'administration actuelle de l'Alsace-Lorraine restera en fonction et cela sur l'ordre précis de l'Entente.

Habitants de Boulay, nous avons travaillé avec cette administration en temps de paix et pendant toute la guerre et je dois rendre cette justice aux employés du gouvernement, que nous avons trouvé chez presque tous aide et appui, et à part quelques inévitables extrémistes, même la compréhension de notre situation.

Ces employés, d'autres citoyens allemands se trouvent ici: médecins, commerçants, ouvriers etc; ils nous ont rendu des services surtout pendant la guerre et ont droit à notre estime et à notre considération. Je prie tous les citoyens et toutes les citoyennes de respecter ces habitants de notre ville; ils sont placés sous la protection de toutes les hautes instances, de la municipalité, du gouvernement provisoire de notre pays et de l'Entente.

Einnehmer von Weiden!

Während 4 langen Jahren habt Ihr mit Würde und Ausdauer alle Mühsale des Krieges ertragen. Oft war ich, zu meinem größten Leidwesen, gezwungen, Euch in Anspruch zu nehmen, sei es durch Einquartierungen, sei es durch Requisitionen etc. Ich habe geteilt viel gutes Willen und Entgegenkommen gefunden; die meisten unter Euch haben eingesehen, daß der Bürgermeister streng verpflichtet war, die Forderungen des Heeres, die Kriegsvollbringer zu erfüllen.

Ferner mußte ich, im Interesse der Allgemeinheit und besonders der Weberbevölkerung, mehrere sehr radikale Bestimmungen wegen der Verpflegung mit Lebensmitteln treffen. Ein Teil dieser Anordnungen muß allerdings noch eine Zeitlang bestehen bleiben und eifrig befolgt werden. Auch in dieser Beziehung habe ich feststellen können, daß, außer einigen Egoisten, die nur an ihr eigenes Ich denken, der größte Teil der Einwohner sich der Verordnungen willig befolgte.

Mitbürger! Weidenbürgerinnen! Ich spreche all denen, die ihren guten Willen zeigen haben, die verstanden haben, daß in den schweren Zeiten welche wir durchleben, Ordnung und Disziplin nötig waren, meinen herzlichsten Dank aus und bitte um Ihre weitere Unterstützung für die Zukunft.

Die Zukunft bringt uns zwar eine Übergangszeit, in welcher auf vorüberläufige Verwaltung der Entente die jetzige elsass-lothringische Verwaltung vollständig im Dienst steht.

Einnehmer von Weiden! Wir haben während des Friedens und während der 4 Kriegsjahre mit vielen Vermittlungen zusammengearbeitet und wir sollen den Staats- und Landesbeamten gerne die Anerkennung, daß wir bei fast allen innerer Entgegenkommen und Unterstützung gestanden haben; bei manchen solcher Verdienste für unsere schwierige Lage und sogar Sympathie. Das wollen wir nicht vergessen!

Über den Beamten befinden sich auch andere deutsche Bürger in unserer Mitte: Ärzte, Kaufleute, Arbeiter etc.; sie haben uns bei der Bevölkerung von Weiden und Umgebung friedlich und nützlich gedient und verdienen, besonders während des Krieges, viele Dank zu empfangen, aber sie sind richtig ihren Befehlen nachgegangen. Alle diese Personen, Beamten und Bürger haben Anspruch auf unsere Achtung, gerade auf unsere Dank.

Ich bitte alle Bürger und Bürgerinnen, diese Beamten unserer Existenz nicht zu schaden; sie haben

Article 2 de la convention d'armistice du 11 novembre 1918 impose à l'Allemagne d'évacuer tous les territoires envahis et l'Alsace-Lorraine dans un délai de 15 jours. Les troupes françaises entrent à Château-Salins le 17 novembre [1], à Metz le 19, à Boulay le 21 [2], à Forbach le 22 et à Sarrebourg le 25. Dans les villes et bourgs, l'accueil des populations est chaleureux parce que tous les habitants sont soulagés par la fin de la guerre, donc des deuils,

des privations et des menaces de combats. Les administrations civiles allemandes s'effacent et des municipalités provisoires sont mises en place [3]. Mais dès ce moment, l'administration française impose sa marque, nommée commissaire de la République en Lorraine « ci-devant annexée » [4]. Dès lors, avant même les élections locales et générales de novembre-décembre 1919, l'autorité s'impose [5].



12. L'entrée des zouaves à Château-Salins, 17 nov. 1918 (carte postale utilisée en 1928) et la musique militaire à Boulay, 21 nov. 1918 (carte envoyée en 1923). Première « délivrée » des villes mosellanes, Château-Salins, au cœur de la zone romane, ne pouvait pas faire grise mine aux zouaves du colonel Rollet ; le reportage photographique a livré de nombreuses vues publiées sur place. À Boulay (« Macaronen-Fabrik » sur une maison), le lendemain de leur arrivée, les militaires français jouent de la musique sur une place pavoisée ; ils sont entre eux. - ADM, 8Fi132/11 et 8Fi97/2.

3. Proclamation du maire de Boulay, 19 nov. 1918. La veille de l'entrée des troupes françaises, le maire de Boulay, Mayer, en poste depuis le début de la guerre, qui fut confirmé quelques jours plus tard par le conseil reconstitué, fit imprimer deux adresses à la population dont on ignore laquelle fut placardée : l'une était anti-allemande et l'autre beaucoup plus mesurée, quoiqu'elle comportât le rappel de la mauvaise conduite d'aviateurs allemands qui avaient tabassé un habitant dans la nuit du 12 au 13 novembre : laquelle reflétait l'opinion des habitants ? - ADM, 100ED5H9.

4. Proclamation du commissaire de la République, 19 nov. 1918. - Le ton à la fois impérieux et réconciliateur de Léon Mirman, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, est destiné à donner aux habitants du territoire, qui le 19 novembre n'est pas encore occupé par les Français dans sa totalité, une idée de ce qu'est la France républicaine et démocratique, éprise de justice et soucieuse d'unir tous ses habitants dans un même idéal. - ADM, 17Fi503.

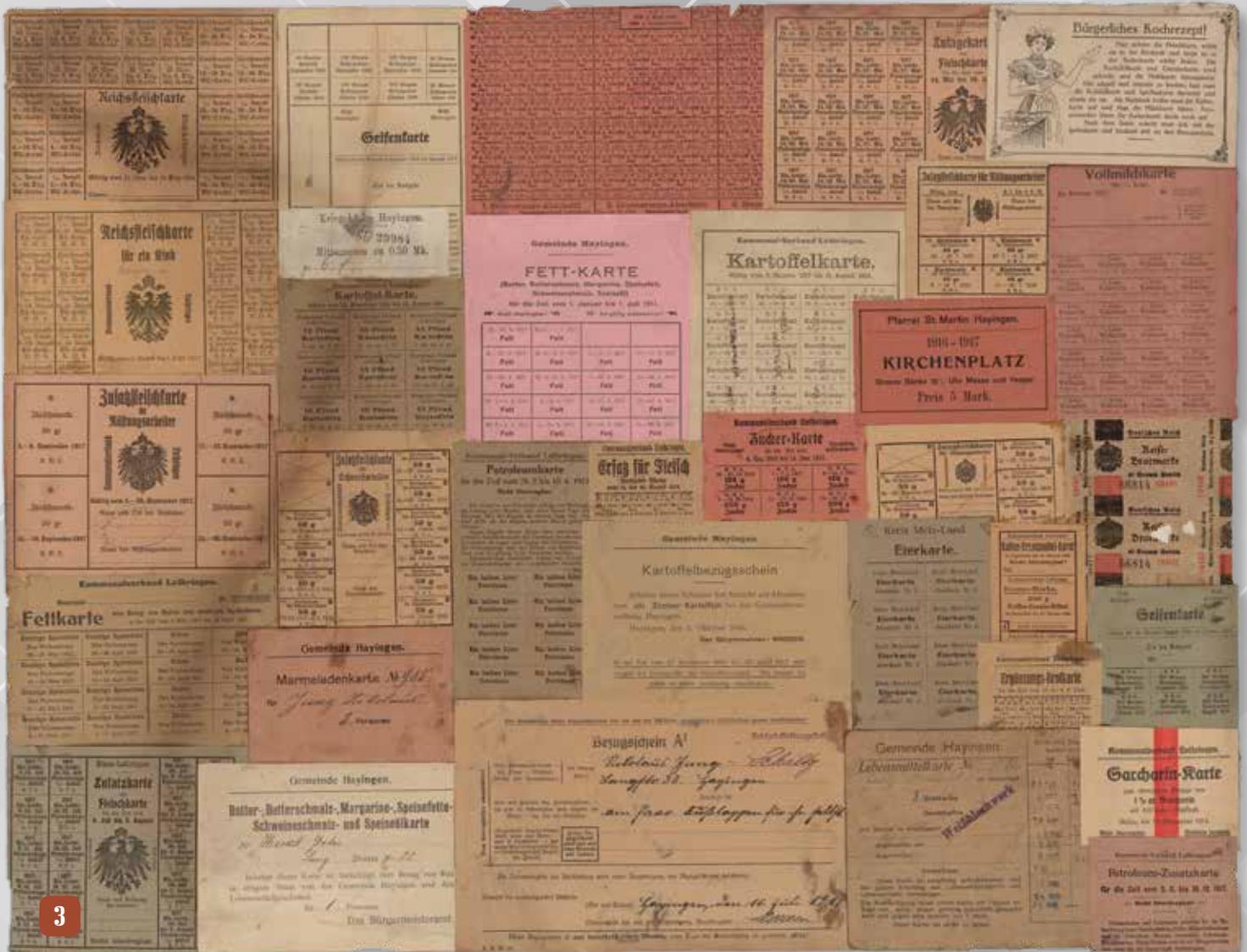
5. Les élus et administrateurs de l'arrondissement de Metz reçus à la préfecture, 13 juill. 1919. - La pratique administrative républicaine fait du préfet un tuteur sourcilieux et bienveillant des élus locaux. À l'été 1919, il ne s'agit pas tout à fait d'élus, tout au plus d'administrateurs recrutés parmi d'anciens élus pour leurs sentiments « français », qu'il convient, à la veille de la fête nationale, de bien traiter. La photo de groupe autour du commissaire de la République à la barbe pointue et la présence d'hommes en uniforme montrent à la fois que les traditions sont en cours de réinstallation et que le territoire sort de l'administration provisoire militaire. - ADM, 165j10.

La Lorraine a Faim de Paix



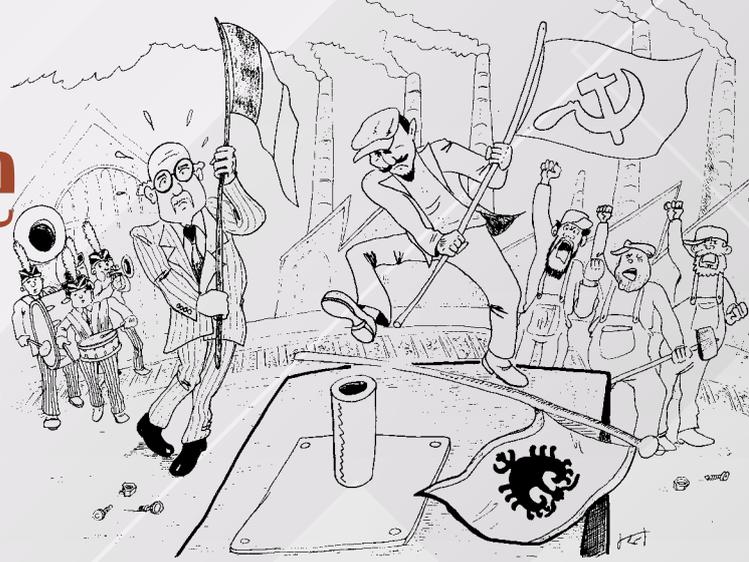
Dès l'automne 1914, les pénuries, les prix taxés et les réquisitions apparaissent : s'ensuivent la raréfaction des produits d'usage courant et la collecte de matériaux de substitution (les *Ersatz*) [1] tandis que les emprunts de guerre et que les souscriptions patriotiques s'enchaînent jusqu'au dernier jour [2]. La qualité des denrées est médiocre (on parle de pain de

guerre ou *Kriegsbrot*) et le rationnement est généralisé [3]. À la fin de la guerre, de nombreux villages menacés par l'offensive attendue ont été évacués vers le nord, en Lorraine du nord ou en Rhénanie [4]. Les Français découvrent un pays épuisé, dont les morts militaires sont annoncés régulièrement par la presse jusqu'après leur arrivée [5].



1. « Récoltez glands et châtaignes et faites-les porter par vos enfants à l'école ou livrez-les au centre de collecte contre un bon salaire », papillon coloré de la coopérative des agriculteurs allemands, s. d. Glands et châtaignes peuvent être convertis en farine en temps de crise alimentaire (on le sait bien dans le Midi de la France pour les châtaignes) et à Metz, donc en pleine ville, un point de collecte est indiqué rue Mazelle. – ADM, 17Fi445.
2. Photographie du « mineur de Thionville », [1916]. « Offrez un clou pour le plus grand bien des secours de guerre » : la statue de bois érigée sur décision du conseil municipal de Thionville du 17 décembre 1915 est l'équivalent du *Feldgrau* de Metz, qui représentait un soldat. Les souscripteurs achetaient un clou que l'on enfonçait dans l'effigie (les riches souscripteurs offraient des clous d'or symboliques). Cette coutume austro-allemande ne pouvait plaire aux Français : le soldat de fer de Metz fut abattu et sa tête volée puis jetée dans la Moselle, où le mineur de fer de Thionville termina sa courte carrière. – AM Thionville, fonds Laglasse, 12Fi141.
3. Cartes de rationnement et bons de retrait pour le pain, la viande, les produits laitiers, la matière grasse, le savon, des vêtements etc., principalement émis à Hayange, rassemblés dans un tableau, 1916-1918. Un conseil de recette humoristique à base de tickets de rationnement est inséré dans la composition (en haut à droite) de même que la location d'un « grand » banc d'église. – AM Thionville, coll. Drockenmuller, 1Fi703.
4. Vitrail commémoratif de « l'exode » des habitants de Lagarde dans la principauté de Birkenfeld (auj. Allemagne, Rhénanie-Palatinat, à 150 km au nord) en oct. 1918, 1923. Les évacuations de civils de sept.-oct. 1918 ont touché 18 communes de l'arrondissement de Château-Salins. Comme dans celui de Metz-campagne, les unités allemandes qui s'installent dans les villages commencent par piller tout ce qui peut nourrir et mieux équiper les soldats affamés et les habitants, après quelques jours ou semaines d'exil, ne retrouvent rien. – ADM, cl. L. Duffrène.
5. Faire-part de morts militaires du *Lothringer Zeitung*, 14 nov. 1918. L'armistice est signé, mais le *Lothringer Zeitung* continue à publier des tableaux d'honneur ornés du casque à pointe des hommes morts à la guerre, dont une majorité sont signalés par les familles et non par les listes officielles ; la presse messine se lit en allemand jusqu'à la fin de l'année, sauf des annonces ponctuelles. – ADM, 1AL49/34.

LE DRAPEAU ROUGE FLOTTERA-T-IL SUR LA LORRAINE ?



En novembre 1918, un vent révolutionnaire souffle sur l'Allemagne : des conseils d'ouvriers et de soldats se forment sur le modèle des soviets russes. En Lorraine, comme à Strasbourg, dans les grandes villes et dans les grands centres industriels, ces conseils semblent prendre le pouvoir face à l'administration allemande et aux hommes politiques alsaciens tentés par l'autonomisme [1-4]. Les troupes françaises rétablissent aussitôt l'ordre [5]. En 1919, les Houillères de Petite-Rosselle sont encore à plusieurs reprises la proie de troubles

mais l'aspect révolutionnaire devient résiduel avant de disparaître totalement au profit de revendications sociales : protestation contre le taux de conversion mark-franc, revendication d'une hausse de salaire de 15% et d'une journée de travail de 8 heures, revendication d'un salaire minimum et d'une reconnaissance officielle des syndicats par la direction [6]. Ces épisodes sont marqués par la violence entre les *Streikmänner* (grévistes) et les *Streikbrecher* (briseurs de grève) : menaces et agressions sont le lot quotidien [7-8]

8
 Hier wohnt ein unterstützung
 bedürftiger Beamter.
 Jeder Mann kann hier seinen
 Schutz abladen.

3
 Arbeiter- und Soldatenrat
 Metz
 Nummer 1234 567 89
 Arbeiter- und Soldatenrat Metz

7
 Wir
 halten
 aus
 mit



1. Le conseil de soldats réuni à l'hôtel de ville de Strasbourg, photographie datée du 15 novembre 1918. – Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.
2. Affiche du conseil de soldats et d'ouvriers de Metz, 9 novembre 1918. L'un des buts du conseil de soldats et d'ouvriers de Metz est de maintenir le calme dans la ville. Il tente ainsi de mettre en place avec l'administration communale une garde civile de 1200 à 1500 hommes. Avec cette affiche, le conseil cherche à se rallier la population, en indiquant notamment que la propriété privée sera respectée malgré les origines supposées bolcheviques du mouvement. – ADM, 304M335.
- 3-4. Carte de membre du conseil d'ouvriers et de soldats de Metz, [nov. 1918], et photographie de Jean-Henri Voortmann et de deux camarades, [« Varsovie est tombée », août 1915]. Voortmann fut président militaire du conseil de soldats et d'ouvriers de Metz. Né à Strasbourg en 1876 de parents allemands, il est avant-guerre membre du parti socialiste. Pendant le conflit, il est mobilisé et revient avec le grade de sous-officier. Considéré comme germanophile, il quitte Metz pour Colmar en septembre 1919. – ADM, 304M335.
5. Proclamation du commissaire de la République, 28 novembre 1918. Les conseils de soldats disparaissent parce que les troupes allemandes quittent le territoire et que les Français installent leur autorité ; en revanche, les conseils d'ouvriers subsistent et le représentant de l'État doit intervenir avec force, dans les deux langues usuelles de surcroît. Le gouvernement français ne peut tolérer aucune agitation, d'autant que la peur d'une propagation de la révolution bolchevique en Europe est très présente et qu'elle éclata bien à Berlin et à Budapest quelques semaines plus tard. – CAITM, 152J54.
6. Texte de l'accord sur les salaires et les conditions de travail des mineurs, 7 oct. 1919. Pour terminer la crise, patronat et ouvriers, en présence de l'administration, se mettent d'accord sur les importantes questions du rendement des équipes de mineurs, de l'arbitrage préalable des conflits à ce sujet et des rémunérations ; on ne s'étonnera pas du bilinguisme du document ni de celui qui est exigé sur les bulletins de paie. – CAITM, 152J55.
7. Affiche peinte à la main, « Nous tenons bon », [1918-1919]. Les grèves de 1918-1919 sont marquées par un climat de violence extrême, notamment entre grévistes et non-grévistes. Cette affiche placardée sur une maison d'un non-gréviste montre la détermination agressive des grévistes qui n'hésitent pas à utiliser le symbole d'une tête de mort. Des témoignages font état de l'utilisation d'armes à feu contre des habitations ou des trains ouvriers au cours de la période. – CAITM, 152J111.
8. Affiche placardée sur la maison d'un non gréviste, [1919]. Le message d'intimidation de l'affiche est ironique : les grévistes appellent les gens à déverser leurs ordures devant la maison d'un « employé nécessaire ». – CAITM, 421CAITM154.

DEHORS LES BOCHES!

FRANZÖSISCHE REPUBLIK

**Der Kommissar der Republik
an die Franzosen des
ehedem annektierten Lothringens**

**BÜRGER UND SCHWESTERN LOTHRINGENS!
BÜRGER FRANKREICHS!**

Im Jahre 1871, hatte Deutschland, durch einen abscheulichen Mißbrauch der Gewalt — den es heute so schrecklich rächt — Eure Familien vom Schosse des liebevollen Frankreichs weggerissen. Seit solchen fünfzig Jahren behält Euch der ruhe Singer unterm Joch.

Nachdem er die Lügen und dann die Verbrechen angehäuft hatte, sah der deutsche Imperialismus sich gegen ihn die Grollenströmung sämtlicher freien Völker erheben. Alle haben sich vereint um ihn zu verurteilen. Nun haben sie ihn zerschmettert. Sie werden ihn fertig verurteilen, weiter zu schaden. Die Welt wird vor Deutschlands Name nicht mehr erzittern. Eure Knechtschaft ist zu Ende; Euer langwieriger Alp ist zertrümmert!

Von heute an nehmt ihr wieder Euren Platz an unserer Herde ein, zur Stunde wo Frankreich vor der ganzen Welt Augen eines machtlosen Einfluss erweist. Diesen Einfluss verdankt Frankreich nicht allein der unvergleichlichen Tapferkeit seiner Heere, denen ihr gestern zugejubelt habt, der Energie seiner bürgerlichen und militärischen Führer, der kraftvollen Geschwindigkeit seiner demokratischen Institutionen, der fruchtbringenden Wirksamkeit seiner parlamentarischen Versammlungen, dem Fleiß, der bürgerlichen Frömmigkeit, der hehren Ehrlichkeit, der schönen menschlichen Haltung der ganzen Nation; diesem Einfluss verdankt Frankreich auch der treuen Achselgenossenschaft seiner elsässischen und lothringischen Brüder.

Inmitten alles Jammers hattet ihr fortgefahren, dem besiegten Frankreich Eure Liebe zu bewahren. Wie vielschick ward ihr nicht dazu bewegt, es zu lieben im strahlenden Glanze seines Sieges!

Frankreich, in diesen fünfzig Jahren, hat viel erlitten. Es betrachtet es als eine Ehrensache, — und vielleicht ist dies auch das Geheimnis seiner Macht, — der Vertreter des Idealismus zu bleiben, der es von jeher gewesen ist, und der es auch bleiben wird; aber es hat dann die Pflege der Realitäten erworben und in sich gekräftigt. Morgen werden ihr es mächtig ausgeübt haben in den verschiedenen kantonischen Gebieten, mit jedem Tage seine Institutionen und seine Sozialversicherung ausdehnend, mit jedem Tage gegen einen solchen Fortschritt erwidrend, unerschrocken aber mit menschlicher Sicherheit auf diesem Wege fortzubeharren, ohne Aussetz, ohne Wirkung, wie es gesamt in einer organisierten Demokratie, welche aller durch die Freiheit bedingten Pflichten bewusst ist.

Siehet nach Unterzeichnung der Friedenspräliminarien, wird das französische Parlament, in seiner Souveränität, die definitive Organisation der ehedem annektierten Gebiete des Elsass und Lothringens regulieren. Einmütig wird es sich, bei dieser Regulierung, durch die Gefühle allerster Zuneigung für die befreite französische Bevölkerung leiten lassen.

Einzuwirken, und schon von heute ab, ist es hier unzugänglich, vorerst und sofort, das Land zu reorganisieren, allen Elende heranziehen, marochische Vandalen zu verbannen, dass das wirtschaftliche Leben wieder herzustellen, und endlich die moralische Band, das Euch mit dem andern Teile Lothringens und mit Frankreich vereinigen soll, wieder auszuknüpfen.

Der Vollendung dieses edlen Werkes, in materieller wie moralischer Hinsicht, werde ich mich mit allen meinen Kräften und mit meinem ganzen Herzen hingeben, mit der fröhlichen Leidenschaft eines Mannes der, seit über vier Jahren, von den Achänen des Courant von Nancy aus, nach der Kathedrale von Metz hinwachte, und davon träumte, dereinst zur großen Ehre berufen zu werden, die Wieder-änderung der beiden Teile des lothringischen Landes, des lothringischen Fleisches, die im Jahre 1871 durch des Siegers Schwert getrennt worden waren, zu vereinigen.

Voller Achtung für jeden Gläubigen, ersuche ich alle Franzosen, sich in der Religion des Vaterlandes zu vereinigen.

Ich werde hier nur eine Partei kennen und werde nur einer Partei dienen: der Partei Frankreichs.

Die Republik verlangt nur eines von ihren (Kommissaren): dass sie mit Fleiß und Gerechtigkeit ihrer Verwaltung obliegen. Denn abscheulichen preussischen Lebensatz nach, — der schließlich die Seele der deutschen Nation vergiftet hat — ist alles gerecht, was dem Sixate nützlich ist. Eurer französischen Lebensatz, hingegen, verkündigt: Dem Sinne ist nur nützlich, was gerecht ist. Diese Gerechtigkeit ist es, welche hier regieren wird; deren Wohlhaben werden jedermann zugedacht sein.

Zur Arbeit!

Büder Lothringens, reiche oder arme, Arbeiter oder Arbeitgeber, Landbesitzer oder Bürger, Konservativ oder Sozialisten, Euch allen drücke ich herzlich die Hand.

Schwester Lothringens, ich grüße Euch in freundlicher und sarter Erverbietung.

Es lebe das befreite Lothringen! — Es lebe die Republik!

Es lebe Frankreich eins und unzertrennlich!

Metz, den 18. November 1918. Der Kommissar der Republik: **LÉON MIRMAN.**

1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le Commissaire de la République
aux Allemands restés en Lorraine**

La France n'accepte d'hommages que de ceux qui l'aiment.
Je suis sûr que vous aimerez la France, dès que, régénérés moralement par un long et salutaire exercice de la Liberté, vous serez devenus capables de la connaître et dignes de la comprendre.

Mais je repousse aujourd'hui, en son nom, vos acclamations hypocrites. Je vous estimerai davantage silencieux et tristes, portant avec dignité le deuil de vos monstrueuses chimères.

Je ne vous demande, je n'exige de vous qu'une chose: le respect de la France et de ses Lois. Quiconque s'aviserait de troubler l'ordre serait châtié.

Ceux d'entre vous qui se contenteront en hommes déshonorés, et s'il arrivait qu'ils le fussent, ils seraient contre qu'onque protégés par moi, au nom de la République.

Aucun de vous ne sera inquiété pour avoir manifesté publiquement dans le passé sa joie des succès éphémères, hier sa tristesse des désastres définitifs de sa patrie.

Mais si la France, dans le noble orgueil de sa victoire, reste le serviteur du Droit, elle n'oublie pas — et ce droit même lui fait un devoir de ne pas oublier — les crimes dont ses enfants ont été victimes.

Ceux de vous qui se seraient contentés d'applaudir à ces crimes ne seront pas poursuivis; si vous discerniez aujourd'hui l'émancipation morale où vous vous êtes laissés entraîner par vos directeurs de conscience, la France vous abandonne avec pitié à vos remords; si vous ne comprenez pas encore, elle vous laisse avec destin à votre abjection.

Mais pour ceux qui auraient participé à quelque crime, il en va autrement.

A. — Toute vente d'objets appartenant à des sujets français ou alliés, effectuée sans le consentement de ceux-ci, est nulle de plein droit; les objets acquis ainsi doivent être, dans un délai de 24 heures, restitués au propriétaire dépossédé ou à son représentant, ou, à défaut, au Maire; passé ce délai, le détenteur desdits objets sera poursuivi sous l'inculpation de vol. Tous droits du propriétaire à dommages-intérêts sont d'ailleurs réservés.

B. — Tout détenteur d'objets envoyés du front et provenant de pillage devra, dans les 24 heures, les remettre au Maire qui en donnera reçu. Passé ce délai, la responsabilité du receleur serait gravement accrue.

C. — Tous ceux qui, après enquête régulière et contradictoire, seront convaincus d'avoir, soit par excitation, soit par dénonciation, soit par voie d'exécution, participé à des sévices exercés sur un Français ou un allié de la France, notamment sur un blessé, un prisonnier, un civil évacué, seront immédiatement arrêtés et châtiés conformément à la Loi; ce sera justice!

Tous les fonctionnaires demeureront à leurs postes jusqu'à ce que, pour chacun d'eux, j'en aie décidé autrement.

Tous les services publics devront être assurés; je tiendrai les chefs pour responsables.

L'anarchie est la hideuse caricature de la Liberté. Sous la condition impérative qu'elles seront exercées **DANS L'ORDRE**, les libertés ouvrières sont garanties.

J'ai dit.

**AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE,
AU NOM DE LA FRANCE UNE ET INDIVISIBLE,**

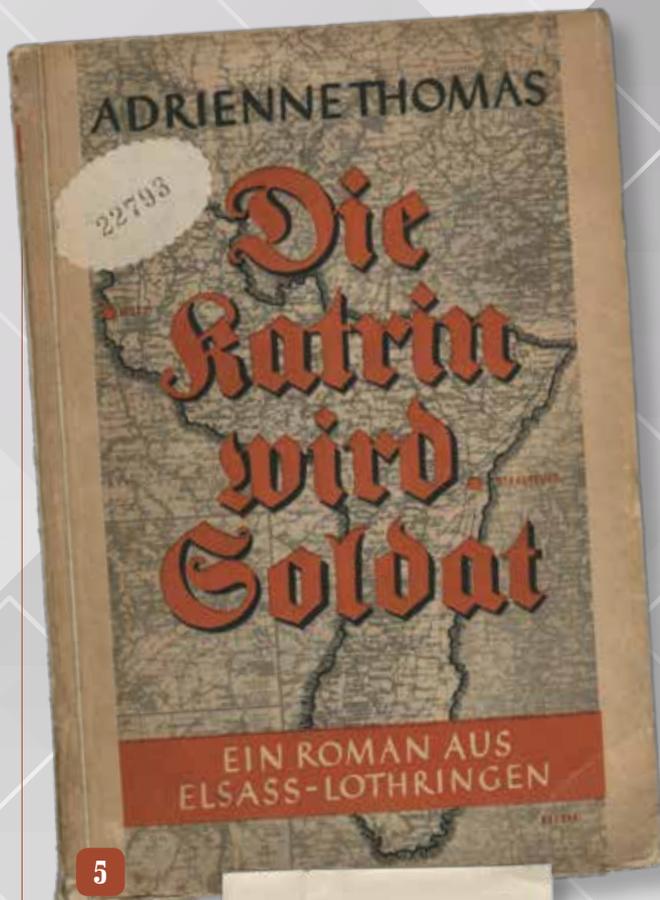
Le Commissaire de la République,
Léon MIRMAN.

Metz, 19 novembre 1918.

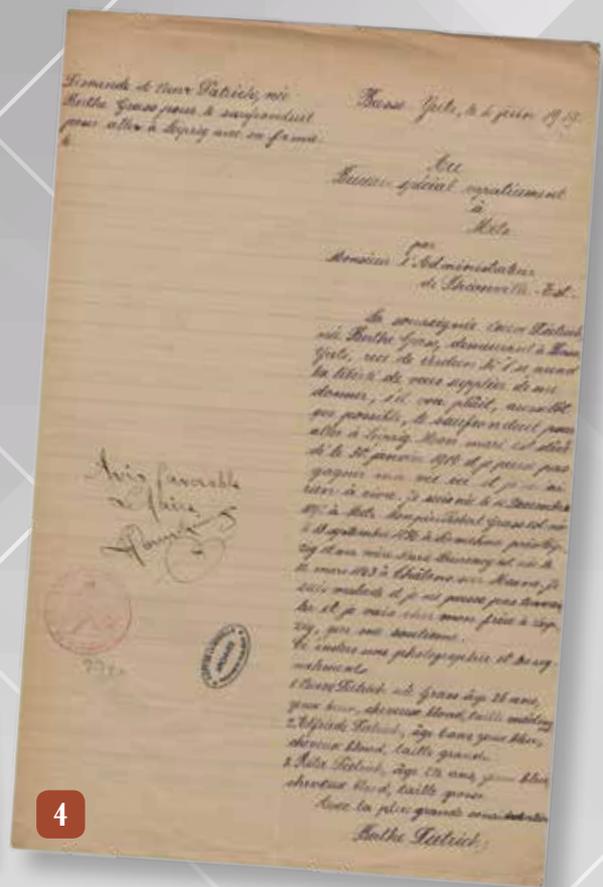
2

advertie dès le 19 novembre du peu d'indulgence qu'elle pouvait attendre des autorités françaises [1-2], la population « vieille-allemande » subit à partir de décembre discriminations, expulsions sans préavis, puis triages et ordres de départ, avant la vague des « rapatriements volontaires », auxquels furent incitées les familles en 1919-1921, dont de nombreuses veuves chargées de famille [3-4], des travailleurs licenciés et des nécessiteux. Le manque d'humanité de la mesure (on imposait aux partants d'acheter leur

billet de train et on leur interdisait d'emporter plus que 30 kg de bagages, 2000 marks par adulte et 500 par enfant) trouva sa réplique en 1940 avec les expulsions des « Français » de Moselle par les nazis. Entre les deux guerres, la nostalgie du pays perdu se lit dans des romans comme celui d'Adrienne Thomas [5] et se traduit par les études de l'institut scientifique d'Alsace-Lorraine de Francfort, dont le secrétaire général fut G. Wolfram [6], qui avait été archiviste en Lorraine et directeur de la bibliothèque universitaire de Strasbourg.



5



4



3



6

12. Adresses des proclamations du commissaire de la République aux « Français de Lorraine » et aux « Allemands de Lorraine », 19 nov. 1918. – Dès le premier jour, Léon Mirman annonce qu'il ne traitera pas les habitants du territoire sur le même plan : pour les « Allemands », il publie un texte en français (!) en noir et blanc, menaçant à tous égards, mais pour les « Français », ses « frères et sœurs », un texte aimable, tricolore et en allemand (compréhensible par les Lorrains germanophones de culture ou par l'école). - ADM, 17Fi504 et 505.
- 3-4. Demande de rapatriement volontaire de Berthe Grass, veuve Dietrich, pour le 4 juin 1919. Le boulanger Dietrich est mort le 30 janvier 1916. Sa femme et ses deux petites filles, dont la photographie sort tout droit d'un cadre, partent pour la Saxe, d'où le père de Berthe est originaire, alors que sa mère est française et née à Châlons. Mais en droit, la fille d'un Saxon et d'une Française est saxonne. – ADM, 27Z6.
5. 1^{re} page de couverture de *Die Katrin wird Soldat*, roman publié en 1930 à Berlin. Herta Strauch (Adrienne Thomas en littérature) est née à Saint-Avold en 1897 ; elle vit ensuite à Metz et est infirmière bénévole en 1914-1916 à la gare. Son roman, partiellement autobiographique, connut un grand succès. L'amour de sa province natale, quittée avec sa famille dès 1916, n'a rien à voir avec le revanchisme et témoigne du souvenir lorrain des familles d'origine allemande contraintes au départ ou empêchées de revenir.
6. Portrait de Georg Wolfram, secrétaire général de l'institut scientifique d'Alsace-Lorraine de 1920 à 1935, inséré en hommage dans *Verfassung und Verwaltung von Elsass-Lothringen 1871-1918*, 2^e partie, publié à Berlin en 1937. Wolfram, originaire d'Allemagne centrale, fut en poste à Metz de 1888 à 1909 et à Strasbourg jusqu'en 1918. Ce grand savant et cet archiviste dynamique prépara l'édition d'une importante collection de publications sur l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918, magnifiquement illustrées et documentées. L'attachement aux provinces perdues par l'Allemagne que cette œuvre scientifique marquait ne pouvait que plaire aux dirigeants nazis, qui n'en étaient cependant pas les commanditaires.

L'EXIL DES ALLEMANDS



DEMANDE DE SAUF-CONDUIT
(à adresser au bureau municipal de circulation à Metz)

Je soussigné: *Alfred Sebastian*
 Nom: *Alfred Sebastian*
 Naissance: *1878*
 (Les bureaux indépendamment également leur nom de naissance)
 Prénoms: *Alf.*
 Date de naissance: *27 mai 1878*
 Lieu de naissance: *Metz* Date: *Alten & Sirel, Dôl et Aménil, Carlsruhe*

avec ma femme: *mes Catharina Buis*
 mes 2 enfants:
 - *à Marie, âgée de 13 ans*
 - *à Anne, âgée de 10 ans*
 - *à Alfred, âgé de 9 1/2 ans.*

DEMANDE DE SAUF-CONDUIT
(à adresser au bureau municipal de circulation à Metz)

Je soussigné: *Wahatowski*
 Nom: *Wahatowski*
 Prénoms: *René*
 Date de naissance: *22 septembre 1874*
 Lieu de naissance: *Wahatowski* Pays: *Prusse* (ou en Prusse: *Angersburg*)
 Profession: *ouvrier*
 Mariage: *Marie Kuntz* le *15 mars 1911* à *Prusse*
 Enfants: *Gertrude K.* le *22/11/11* à *Prusse* Pays: *Prusse*

Je certifie que ma déclaration est en tous points exacte et que je n'ai pas servi pendant la guerre.

Signature: *Wahatowski* le *9 septembre 1919*

Le maire soussigné a vu en son conseil la demande ci-dessus et certifie conformes aux pièces produites les renseignements sur l'état civil et sur la situation militaire du demandeur donnés dans la demande. Suivant un certificat et joint le demandeur ne doit plus de contributions.

Malgré une invitation publique aucun résident français d'association ou locataire n'a fait valoir de réclamation contre le demandeur.

Mari Cath. B.
Femme " A.
enfants " B.

Maire de Metz
 Metz, le 9 Septembre 1919

(Pour les hommes mariés ou veuves: mon acte de mariage, l'acte de naissance de mon mari, l'acte de naissance du père de mon mari, l'acte de naissance du grand-père de mon mari.)

Je soussigné: *Alfred Sebastian*
 le *9 Septembre 1919*
 (Signature, nom et prénom du demandeur)

Case réservée.

(Pour les hommes mariés ou veuves: mon acte de mariage, l'acte de naissance de mon mari, l'acte de naissance du père de mon mari, l'acte de naissance du grand-père de mon mari.)

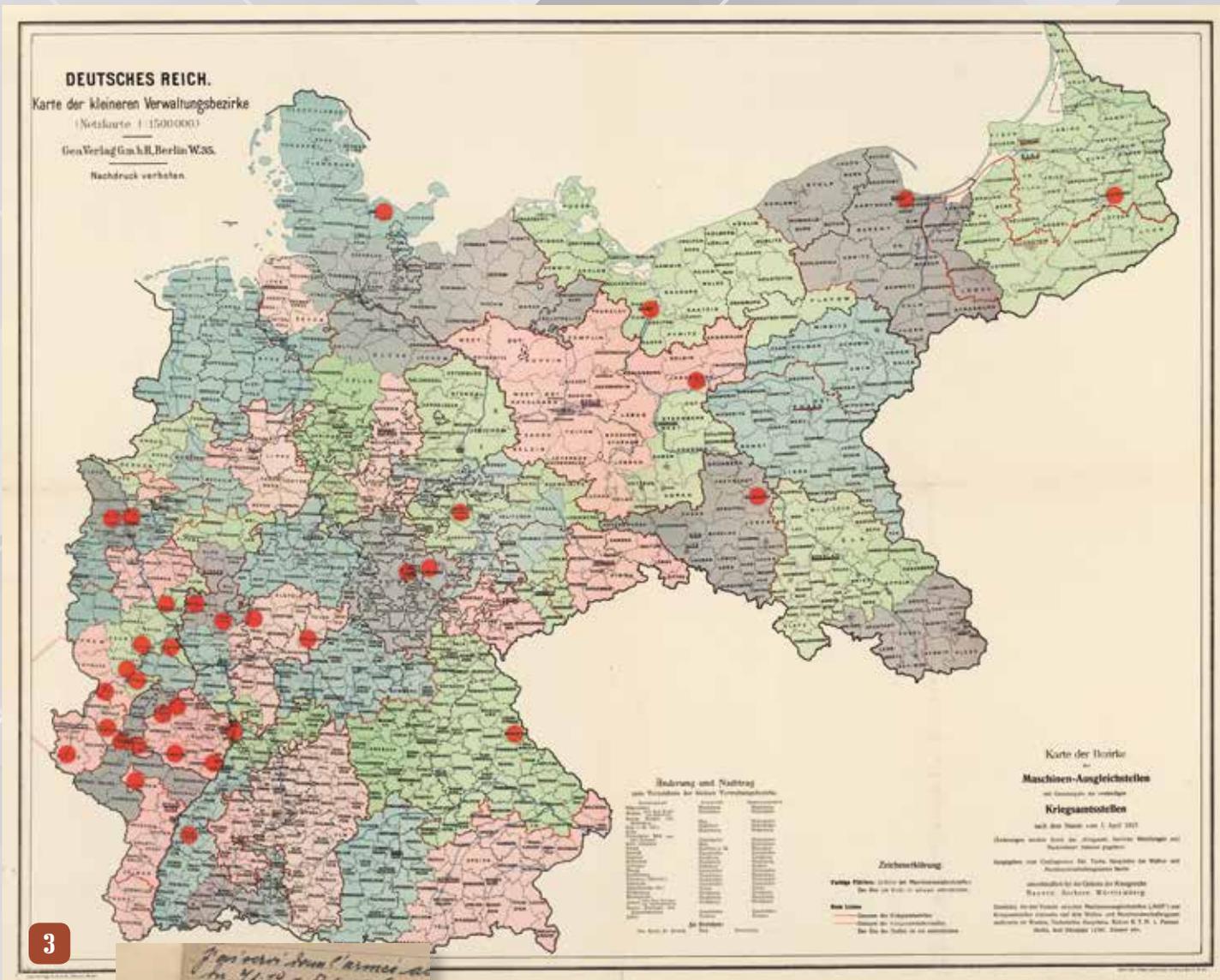
Je soussigné: *Wahatowski*
 le *9 septembre 1919*
 (Signature, nom et prénom du demandeur)

Case réservée.



De novembre 1918 au début de 1921, 70 000 personnes environ (soit 11 % de la population de 1910) quittèrent le territoire: il s'agissait d'originaires d'un des États composant le Reich avant 1919. Leurs lieux de naissance ou de résidence finale après le rapatriement sont divers,

même si les Rhénans forment le contingent le plus nombreux, ce qui n'est pas sans poser des problèmes puisque la rive gauche du Rhin est occupée par les armées alliées et fermée à ces rapatriés, qui deviennent des réfugiés interdits de retour dans leur district d'origine.

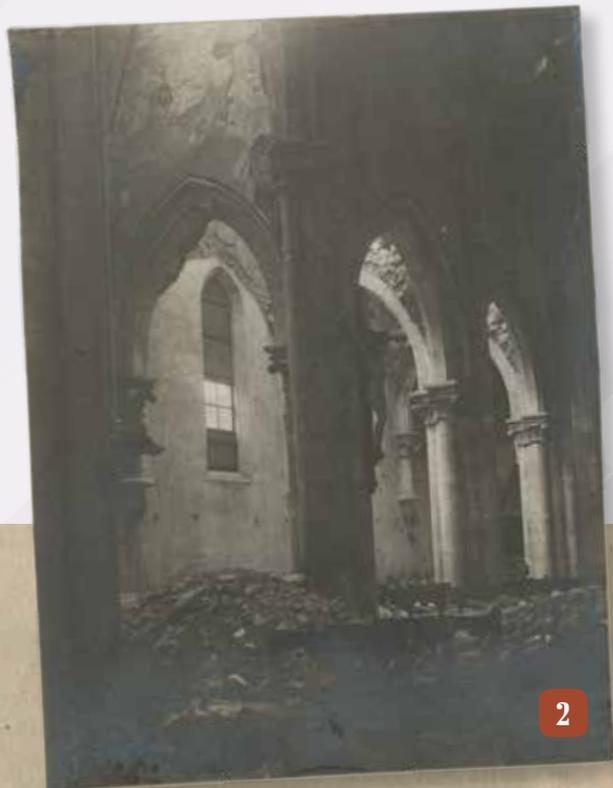


3



1. Demandes de rapatriement volontaire de la famille Sebastian vers Francfort (lieu de résidence finale non indiqué), 9 sept. 1919. Le fondateur Adolphe Sebastian, « vieil-allemand » car fils de Prussien rhénan, a une carte D (ressortissant de pays ennemi), mais sa femme, Catherine Brix, est une Lorraine, dotée de la carte A des Alsaciens-Lorrains nés français ou de parents français d'avant 1871 : logiquement, leurs trois enfants ont la carte B (personnes issues d'un mariage mixte dont le père a la carte D). Femme et filles, qui auraient pu rester, quittent la Lorraine. – ADM, 24Z314.
2. Demandes de rapatriement volontaire de la famille Michalowski (lieu de résidence finale non indiqué), 4 sept. 1919. L'employé Hermann Michalowski, Prussien oriental, sa femme, Messine de naissance mais fille d'un homme de Sarrelouis, donc Prussienne rhénane, et leurs cinq enfants issus de leurs précédents mariages et de leur union mais tous nés en Lorraine, partent parce que le père va perdre son emploi aux usines de Rombas. – ADM, 24Z314.
3. Report sur une carte administrative de l'empire allemand dans ses frontières de 1917 des lieux d'origine ou de destination des « Allemands » rapatriés volontaires » de Rombas en 1919. D'après les demandes de départs déposés à la sous-préfecture de Metz-campagne, on se rend compte de l'attractivité de la Lorraine annexée pour les Allemands « de l'intérieur ». – ADM, 11AL59 pour la carte et 24Z314 pour les photographies.

RUINES ET DESTRUCTIONS



L. Weber, curé de Reining : Dalman près Morhange — Eglise et village incendiés par les Allemands, le 20 août 1914 (détruits par les Français, d'après le conseil de guerre de Sarrebrück, 20 février 1915).

Moins endommagé que celui des départements français du Nord-Est, le territoire de la Lorraine mosellane a subi d'importants dégâts, notamment en août 1914, lors de la grande offensive française [1], mais aussi du fait de la guerre de position frontalière [2]

et de la guerre aérienne [3] et il fallut reconstruire [4], sans tarder pour remettre les habitants au travail. Habitants qui durent prendre garde de longues années encore aux munitions non explosées, comme partout dans les zones labourées par les obus [5].



4



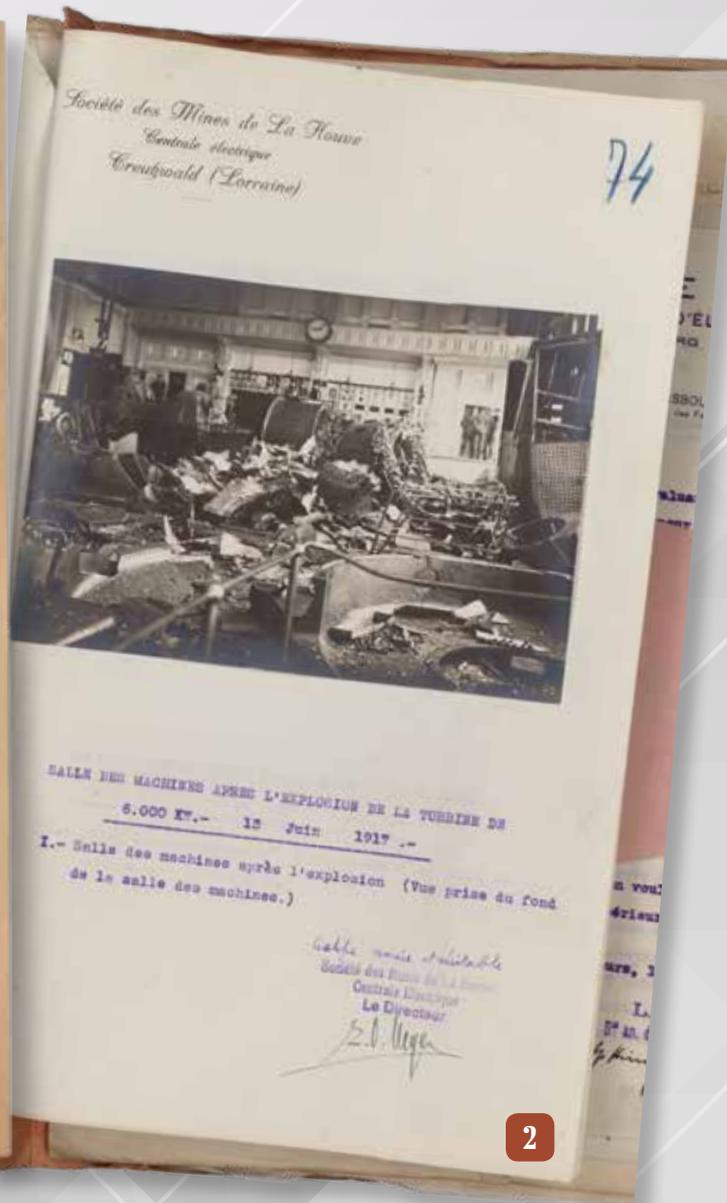
3



5

1. Carte postale des ruines de Dalhain, [1918-1919]. Le feu de l'artillerie de campagne et les incendies provoqués lors des combats acharnés, quoique brefs, de 1914, anéantirent des villages entiers, préfiguration de ce l'on vit en 1944-1945 sur tout le territoire départemental. Dalhain fut rayé de la carte par un incendie le 20 août 1914. On note que la légende impute le « crime » aux Allemands, l'éditeur-utilisateur pouvant d'autant moins garder sa neutralité qu'il était lorrain. – ADM, 8Fi166/9.
23. Cheminot et Sarreguemines bombardés, photographies des dégâts après bombardement, 1920 (tir de juin 1916) et oct. 1918. Pendant 4 ans, le feu de l'artillerie a pilonné les communes du front, comme Cheminot, tandis que les bombes des avions frappent les villes à partir de 1916, sans beaucoup de précision puisque des maisons particulières furent frappées au motif qu'elles étaient proches de terrains d'aviation ou de nœuds ferroviaires : la demeure des Huber, sur les hauteurs de Sarreguemines, fut ainsi touchée. – ADM, 10R43 et 233.
4. Élévation de la façade avant, coupes et élévation de la façade arrière de la ferme Herzog à reconstruire à Saint-Jean-de-Bassel, pour la *Landeswirtschaftliche Baustelle* (Strasbourg), 7 sept. 1916. La reconstruction ne commença pas partout avant la fin de la guerre, mais l'administration allemande lança une campagne d'estimation des dégâts dès mai 1915, tandis qu'une loi, le 3 juillet 1916, encadrait les opérations d'évaluation en vue d'un dédommagement et d'une reconstruction : les petits dégâts furent indemnisés immédiatement et les gros dégâts jugés urgents reçurent un commencement de traitement avant la victoire attendue et l'indemnisation qui aurait été exigée des Français vaincus – ADM, 10R222.
5. Affichette diffusée par la préfecture de la Moselle pour mettre en garde les découvreurs de munitions, s.d. [1930]. – ADM, 24Z248.

SINISTRES ET LARMES



en plus des destructions d'immeubles d'habitation et d'exploitations agricoles, les infrastructures industrielles aussi furent touchées par la guerre [1-2], et à la fin de celle-ci les Allemands accusaient l'Angleterre de vouloir anéantir l'économie du Reich [3]. Et, comme tous les peuples belligérants, les Lorrains furent endeuillés par les lourdes pertes humaines, dont le chiffre s'établit au moins à

12 000 hommes, dont 1800 dans l'armée française. Des monuments aux morts le rappellent comme partout en France [4-5]. La proximité des champs de bataille est rappelée par des cimetières militaires et des nécropoles [6-7], qui certes ne concernent pas la plupart des combattants lorrains, dont les corps reposent en Belgique, dans la France du nord ou très loin, à l'Est.

1

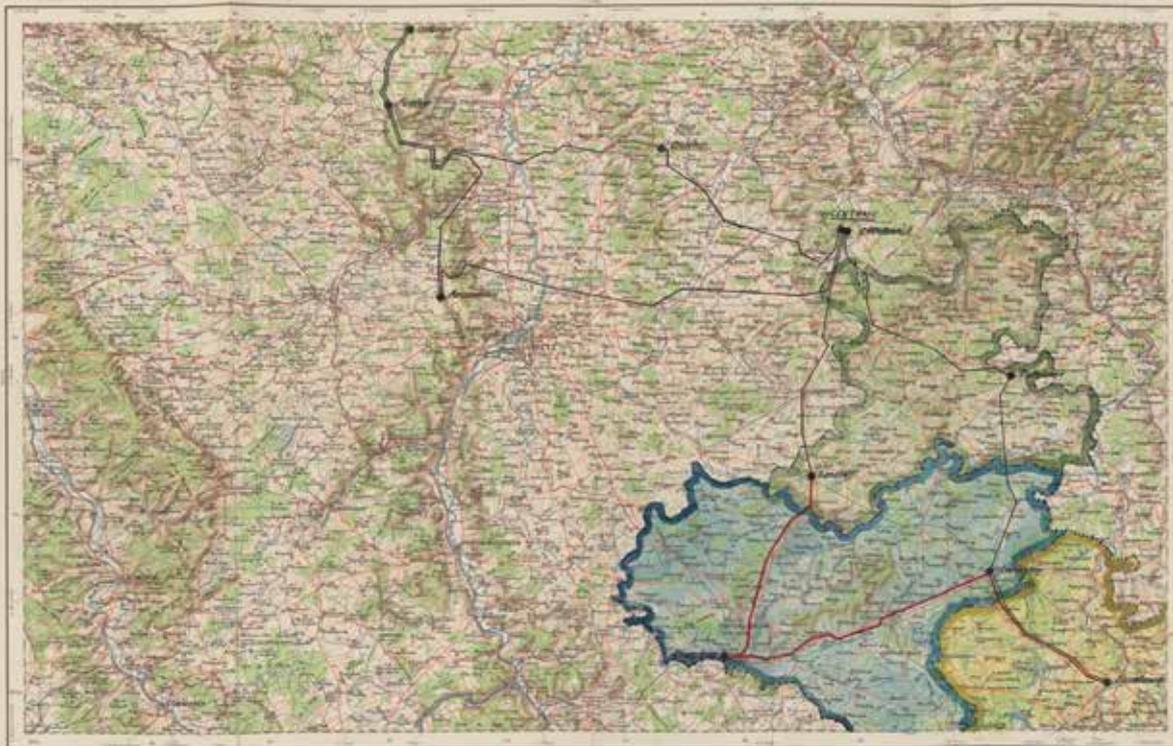
Réseau à Haute Tension 6600 Volts de La Houve

Bassin carbonifère, au 11 Novembre 1918

Travaux terminés, au 30 Juin 1914

CARTE DE FRANCE ET DES FRONTIÈRES - ÉDITION 1921

N°16 METZ



4



5



7



6

12. Carte du réseau électrique de la centrale de la Houve en 1918 et photographie de la salle des machines de la centrale après l'explosion de juin 1917. La centrale de la Houve, avec le charbon lorrain, produit l'électricité destinée à éclairer les cercles de Château-Salins et de Sarrebourg, voire la région de Nancy (en France donc) peu de temps avant la guerre. Le réseau est très abîmé en août 1914 (en rouge sur la carte), tandis que la centrale est gravement endommagée par un accident puis réquisitionnée par l'armée pour livrer de l'électricité en France occupée. – ADM, respectivement 10R131 et 132.

3. « L'Angleterre ne combat que contre l'application allemande au travail », dit l'affichette de propagande qui reprend les paroles d'un ministre britannique prônant la destruction des demeures des « barbares » et des entreprises des « Huns », [fin 1917-début 1918]. En Angleterre, le terme habituel pour désigner les Allemands est « Huns » (on dit « Boches » en France). – ADM, 29J2503.

45. Les monuments aux morts de Bassing et d'Audun-le-Tiche, 1923. L'allure des édifices commémoratifs des morts à la guerre ne diffère nullement en Moselle de ce qui a lieu ailleurs en France, mais on a hésité, dans les années 1920, à inscrire les noms des hommes, puisque ceux-ci étaient majoritairement morts dans l'armée impériale, ce que le monument d'Audun-le-Tiche, avec son poilu bleu horizon, nie avec cran (7 morts dans l'armée française sur 44) tout en revendiquant d'honorer autant les combattants français que lorrains. – ADM, 22Z18 et 8Op14.

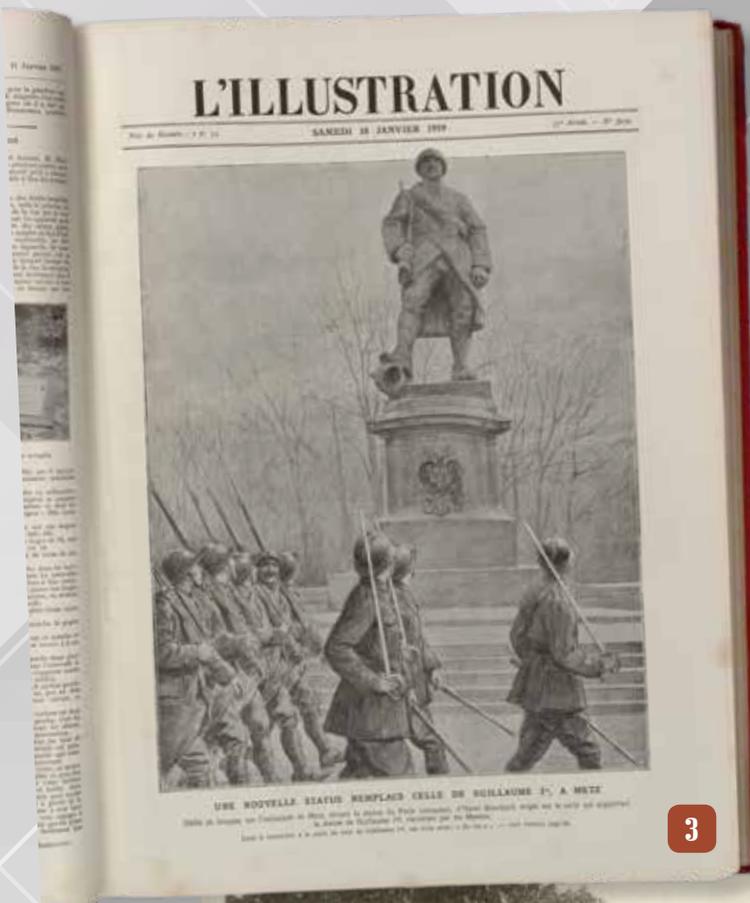
67. La nécropole nationale française de Riche et le cimetière militaire allemand de l'Hellenwald à Morhange. – ADM, cliché L. Dufrène.

VIVE LA FRANCE!

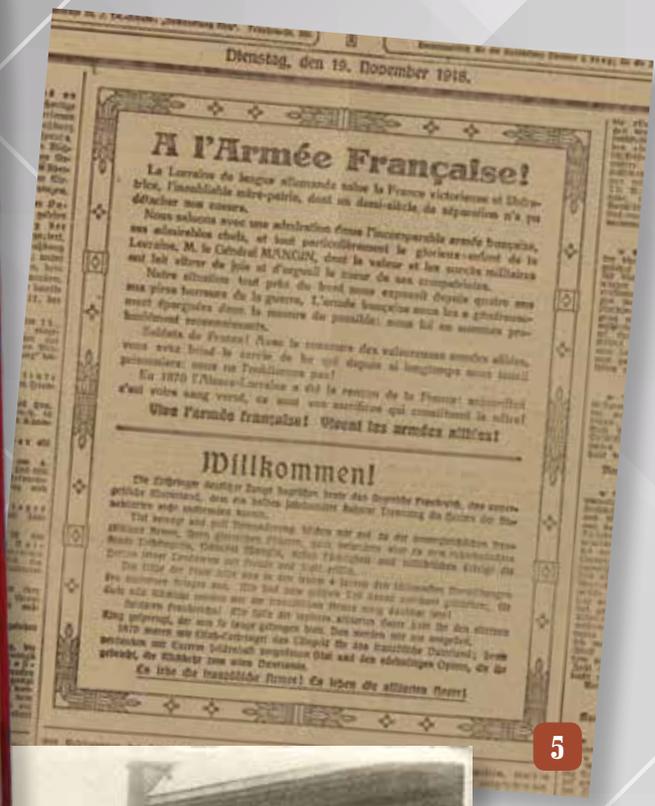


Le retour à la France s'accompagna de réjouissances parce que le défilé des unités françaises [1-2] signifiait la fin des souffrances, sinon de tous les deuils, puisque les hommes ne revinrent que progressivement – pas tous de surcroît. Les monuments allemands sont détruits mais on songe à les remplacer sans tarder,

du moins provisoirement [3]. Le grand moment symbolique de la réintégration à l'ensemble national français fut le voyage officiel du président de la République Poincaré et du président du Conseil Clemenceau dans les provinces recouvrées, Metz étant visitée la première le 8 décembre 1918 [4-5].



3



5



1

- 12. La « fête de la délivrance » à Sarrebourg le 25 mai 1919 et la démonstration aérienne du 14 juillet 1919 à Metz. Tandis qu'à Sarrebourg, à l'issue d'une manifestation qui, dans un moment de fraternité lorraine, associa Lunéville à Sarrebourg, une mer de képis assista à la décoration de la sœur Stanislas, directrice du pensionnat, le général de Maud'huy, gouverneur, et le commissaire de la République Mirman, tous deux de dos (chapeau à plume et képi galonné) firent honneur aux héros de la guerre moderne, qui proposèrent une démonstration de parachute, invention toute récente... et allemande. – ADM, 8Fi630/197 et 8Fi463/1277.
- 3. Défilé devant le « poilu vainqueur » de l'Esplanade de Metz, 7 janv. 1919. – La statue de Guillaume I^{er} renversée dans le moment qui suivit l'entrée des Français, on installa une sculpture provisoire de soldat français sur le piédestal déserté. La commande avait été faite dans l'urgence au lieutenant Henri Bouchard. Le casque Adrian remplace le casque à pointe. – *L'illustration*, 18 janv. 1919.
- 45. Adresse bilingue du *Lothringer Zeitung* du 19 novembre 1918 et photographie de l'accueil du président Poincaré par le général Pétain sur l'Esplanade de Metz, 8 décembre 1918. La presse messine encore allemande accueillit les Français dans leur langue – bannie depuis plus de 3 ans – trois semaines avant le voyage des plus hautes autorités civiles et militaires de la République française qui posèrent les gestes définitifs de la réintégration des provinces perdues. Pour Poincaré, « le plébiscite est fait » – mot qu'il faut aller chercher dans la bouche du maire de Strasbourg en réalité – et on ne discute donc plus sur les conditions de la désannexion. – ADM, 1A49/34 et extrait de *Le premier voyage officiel en Alsace-Lorraine française*, 8, 9, 10 décembre 1918 (par R. Weiss, photo H. Manuel, Paris, 1919).

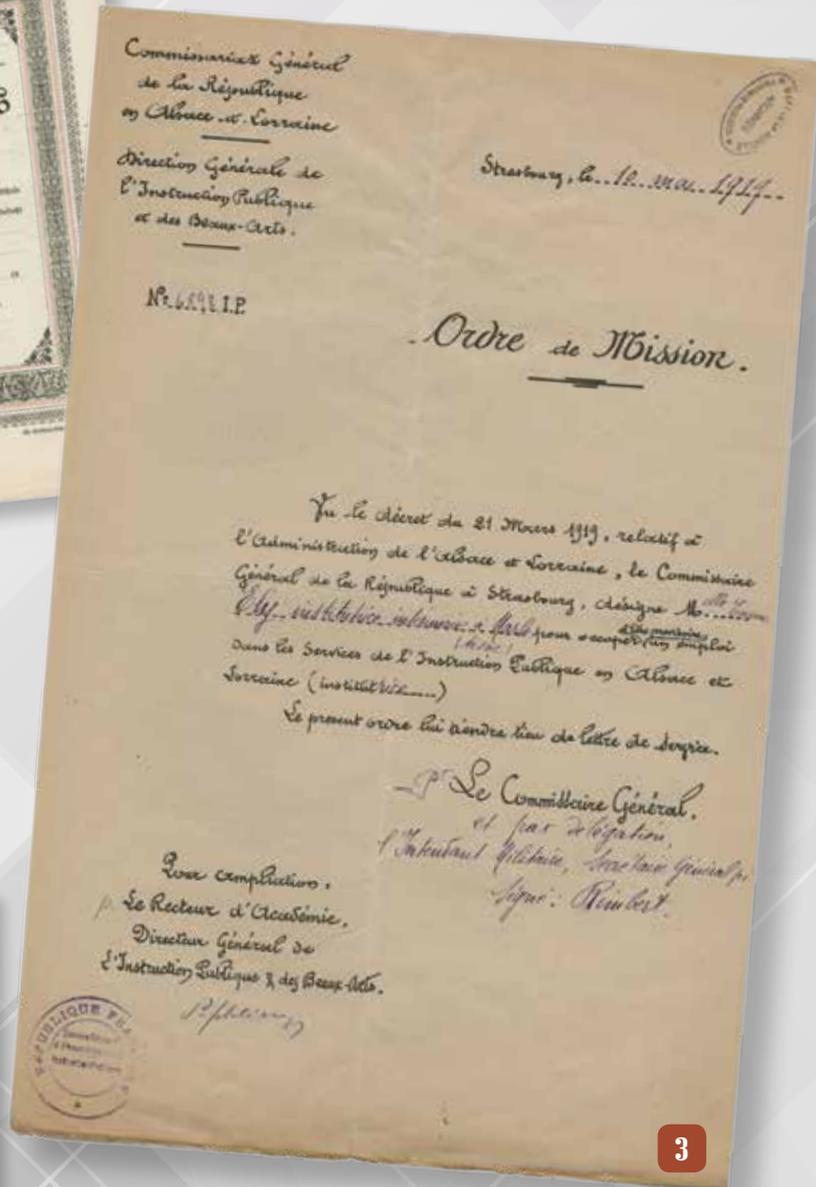
LES MOSELLANS SONT-ILS DES FRANÇAIS ?



1



2



3



6

Le traité de Versailles détermina les conditions de l'admission dans la nationalité française (par réintégration de plein droit, par réclamation, par naturalisation) et il fallut que plus de 500 000 Mosellans effectuent la démarche correspondant à leur cas [1]. Or le lien politique entre langue et nationalité avait été soudé en Lorraine annexée par la germanisation progressive

(jusqu'à l'interdiction du français en 1915). Aussi, après les premières semaines de folie germanophile, les Français n'exclurent pas l'allemand de la sphère publique, mais prirent des mesures énergiques de réintroduction du français dans l'enseignement avec du personnel venu « de l'intérieur » [2-5] et lancèrent une campagne « culturelle » de promotion du français [6-7].

7

BUREAU: 19 heures 30. **Théâtre Municipal de Metz** BUREAU: 20 heures.

MERCREDI 21 AVRIL 1920

Représentations classiques organisées par la Fédération Lorraine des Lettres et des Arts
Président d'honneur: M. Raymond FISHMANN, créateur de la Revue, ancien Président de la République.

SOIRÉE DE GALA
avec le concours de

Mme Renée DU MINIL
Maître de la Comédie Française - Professeur au Conservatoire de Paris.

M. VARGAS
de l'Opéra National de Paris.

Mme Irma VILLARS *de l'Opéra* M. BARENCEY *de l'Opéra* Mlle M. T. LORZA *de l'Opéra*

M. COUVELAIRE *de l'Opéra* M. MATHILLON *de l'Opéra*

M. OUGIER *de l'Opéra* Mlle ALISSON *de l'Opéra* M. DERBLAY *de l'Opéra*

Les
Femmes Savantes

Comédie en 5 actes, en vers, de **MOLIÈRE**

<i>Clitandre</i>	MM. VARGAS	<i>Philaminte</i>	MM ^e R. DU MINIL
<i>Chrysale</i>	BARENCEY	<i>Béline</i>	Irma VILLARS
<i>Trissotin</i>	MATHILLON	<i>Armande</i>	Marie-Thérèse LORZA
<i>Vadius</i>	COUVELAIRE	<i>Martine</i>	ALISSON
<i>Ariste</i>	OUGIER	<i>Le notaire</i>	M. DERBLAY

PRIX DES PLACES:

Loges de face	5 ^e Tribune	7 ^e Tribune	Loges d'arrière-scène des amovibles
Loges de côté	Parquet	8 ^e Tribune	Arrière-scène de face
Premières Balcons	Parquet amovible	9 ^e Tribune	Arrière-scène de côté
Loges de face	Parquet amovible	10 ^e Tribune	Arrière-scène de côté
10 ^e Tribune	10 ^e Tribune	11 ^e Tribune	11 ^e Tribune
11 ^e Tribune	11 ^e Tribune	12 ^e Tribune	12 ^e Tribune
12 ^e Tribune	12 ^e Tribune	13 ^e Tribune	13 ^e Tribune
13 ^e Tribune	13 ^e Tribune	14 ^e Tribune	14 ^e Tribune
14 ^e Tribune	14 ^e Tribune	15 ^e Tribune	15 ^e Tribune
15 ^e Tribune	15 ^e Tribune	16 ^e Tribune	16 ^e Tribune
16 ^e Tribune	16 ^e Tribune	17 ^e Tribune	17 ^e Tribune
17 ^e Tribune	17 ^e Tribune	18 ^e Tribune	18 ^e Tribune
18 ^e Tribune	18 ^e Tribune	19 ^e Tribune	19 ^e Tribune
19 ^e Tribune	19 ^e Tribune	20 ^e Tribune	20 ^e Tribune
20 ^e Tribune	20 ^e Tribune	21 ^e Tribune	21 ^e Tribune
21 ^e Tribune	21 ^e Tribune	22 ^e Tribune	22 ^e Tribune
22 ^e Tribune	22 ^e Tribune	23 ^e Tribune	23 ^e Tribune
23 ^e Tribune	23 ^e Tribune	24 ^e Tribune	24 ^e Tribune
24 ^e Tribune	24 ^e Tribune	25 ^e Tribune	25 ^e Tribune
25 ^e Tribune	25 ^e Tribune	26 ^e Tribune	26 ^e Tribune
26 ^e Tribune	26 ^e Tribune	27 ^e Tribune	27 ^e Tribune
27 ^e Tribune	27 ^e Tribune	28 ^e Tribune	28 ^e Tribune
28 ^e Tribune	28 ^e Tribune	29 ^e Tribune	29 ^e Tribune
29 ^e Tribune	29 ^e Tribune	30 ^e Tribune	30 ^e Tribune
30 ^e Tribune	30 ^e Tribune	31 ^e Tribune	31 ^e Tribune
31 ^e Tribune	31 ^e Tribune	32 ^e Tribune	32 ^e Tribune
32 ^e Tribune	32 ^e Tribune	33 ^e Tribune	33 ^e Tribune
33 ^e Tribune	33 ^e Tribune	34 ^e Tribune	34 ^e Tribune
34 ^e Tribune	34 ^e Tribune	35 ^e Tribune	35 ^e Tribune
35 ^e Tribune	35 ^e Tribune	36 ^e Tribune	36 ^e Tribune
36 ^e Tribune	36 ^e Tribune	37 ^e Tribune	37 ^e Tribune
37 ^e Tribune	37 ^e Tribune	38 ^e Tribune	38 ^e Tribune
38 ^e Tribune	38 ^e Tribune	39 ^e Tribune	39 ^e Tribune
39 ^e Tribune	39 ^e Tribune	40 ^e Tribune	40 ^e Tribune
40 ^e Tribune	40 ^e Tribune	41 ^e Tribune	41 ^e Tribune
41 ^e Tribune	41 ^e Tribune	42 ^e Tribune	42 ^e Tribune
42 ^e Tribune	42 ^e Tribune	43 ^e Tribune	43 ^e Tribune
43 ^e Tribune	43 ^e Tribune	44 ^e Tribune	44 ^e Tribune
44 ^e Tribune	44 ^e Tribune	45 ^e Tribune	45 ^e Tribune
45 ^e Tribune	45 ^e Tribune	46 ^e Tribune	46 ^e Tribune
46 ^e Tribune	46 ^e Tribune	47 ^e Tribune	47 ^e Tribune
47 ^e Tribune	47 ^e Tribune	48 ^e Tribune	48 ^e Tribune
48 ^e Tribune	48 ^e Tribune	49 ^e Tribune	49 ^e Tribune
49 ^e Tribune	49 ^e Tribune	50 ^e Tribune	50 ^e Tribune
50 ^e Tribune	50 ^e Tribune	51 ^e Tribune	51 ^e Tribune
51 ^e Tribune	51 ^e Tribune	52 ^e Tribune	52 ^e Tribune
52 ^e Tribune	52 ^e Tribune	53 ^e Tribune	53 ^e Tribune
53 ^e Tribune	53 ^e Tribune	54 ^e Tribune	54 ^e Tribune
54 ^e Tribune	54 ^e Tribune	55 ^e Tribune	55 ^e Tribune
55 ^e Tribune	55 ^e Tribune	56 ^e Tribune	56 ^e Tribune
56 ^e Tribune	56 ^e Tribune	57 ^e Tribune	57 ^e Tribune
57 ^e Tribune	57 ^e Tribune	58 ^e Tribune	58 ^e Tribune
58 ^e Tribune	58 ^e Tribune	59 ^e Tribune	59 ^e Tribune
59 ^e Tribune	59 ^e Tribune	60 ^e Tribune	60 ^e Tribune
60 ^e Tribune	60 ^e Tribune	61 ^e Tribune	61 ^e Tribune
61 ^e Tribune	61 ^e Tribune	62 ^e Tribune	62 ^e Tribune
62 ^e Tribune	62 ^e Tribune	63 ^e Tribune	63 ^e Tribune
63 ^e Tribune	63 ^e Tribune	64 ^e Tribune	64 ^e Tribune
64 ^e Tribune	64 ^e Tribune	65 ^e Tribune	65 ^e Tribune
65 ^e Tribune	65 ^e Tribune	66 ^e Tribune	66 ^e Tribune
66 ^e Tribune	66 ^e Tribune	67 ^e Tribune	67 ^e Tribune
67 ^e Tribune	67 ^e Tribune	68 ^e Tribune	68 ^e Tribune
68 ^e Tribune	68 ^e Tribune	69 ^e Tribune	69 ^e Tribune
69 ^e Tribune	69 ^e Tribune	70 ^e Tribune	70 ^e Tribune
70 ^e Tribune	70 ^e Tribune	71 ^e Tribune	71 ^e Tribune
71 ^e Tribune	71 ^e Tribune	72 ^e Tribune	72 ^e Tribune
72 ^e Tribune	72 ^e Tribune	73 ^e Tribune	73 ^e Tribune
73 ^e Tribune	73 ^e Tribune	74 ^e Tribune	74 ^e Tribune
74 ^e Tribune	74 ^e Tribune	75 ^e Tribune	75 ^e Tribune
75 ^e Tribune	75 ^e Tribune	76 ^e Tribune	76 ^e Tribune
76 ^e Tribune	76 ^e Tribune	77 ^e Tribune	77 ^e Tribune
77 ^e Tribune	77 ^e Tribune	78 ^e Tribune	78 ^e Tribune
78 ^e Tribune	78 ^e Tribune	79 ^e Tribune	79 ^e Tribune
79 ^e Tribune	79 ^e Tribune	80 ^e Tribune	80 ^e Tribune
80 ^e Tribune	80 ^e Tribune	81 ^e Tribune	81 ^e Tribune
81 ^e Tribune	81 ^e Tribune	82 ^e Tribune	82 ^e Tribune
82 ^e Tribune	82 ^e Tribune	83 ^e Tribune	83 ^e Tribune
83 ^e Tribune	83 ^e Tribune	84 ^e Tribune	84 ^e Tribune
84 ^e Tribune	84 ^e Tribune	85 ^e Tribune	85 ^e Tribune
85 ^e Tribune	85 ^e Tribune	86 ^e Tribune	86 ^e Tribune
86 ^e Tribune	86 ^e Tribune	87 ^e Tribune	87 ^e Tribune
87 ^e Tribune	87 ^e Tribune	88 ^e Tribune	88 ^e Tribune
88 ^e Tribune	88 ^e Tribune	89 ^e Tribune	89 ^e Tribune
89 ^e Tribune	89 ^e Tribune	90 ^e Tribune	90 ^e Tribune
90 ^e Tribune	90 ^e Tribune	91 ^e Tribune	91 ^e Tribune
91 ^e Tribune	91 ^e Tribune	92 ^e Tribune	92 ^e Tribune
92 ^e Tribune	92 ^e Tribune	93 ^e Tribune	93 ^e Tribune
93 ^e Tribune	93 ^e Tribune	94 ^e Tribune	94 ^e Tribune
94 ^e Tribune	94 ^e Tribune	95 ^e Tribune	95 ^e Tribune
95 ^e Tribune	95 ^e Tribune	96 ^e Tribune	96 ^e Tribune
96 ^e Tribune	96 ^e Tribune	97 ^e Tribune	97 ^e Tribune
97 ^e Tribune	97 ^e Tribune	98 ^e Tribune	98 ^e Tribune
98 ^e Tribune	98 ^e Tribune	99 ^e Tribune	99 ^e Tribune
99 ^e Tribune	99 ^e Tribune	100 ^e Tribune	100 ^e Tribune



4



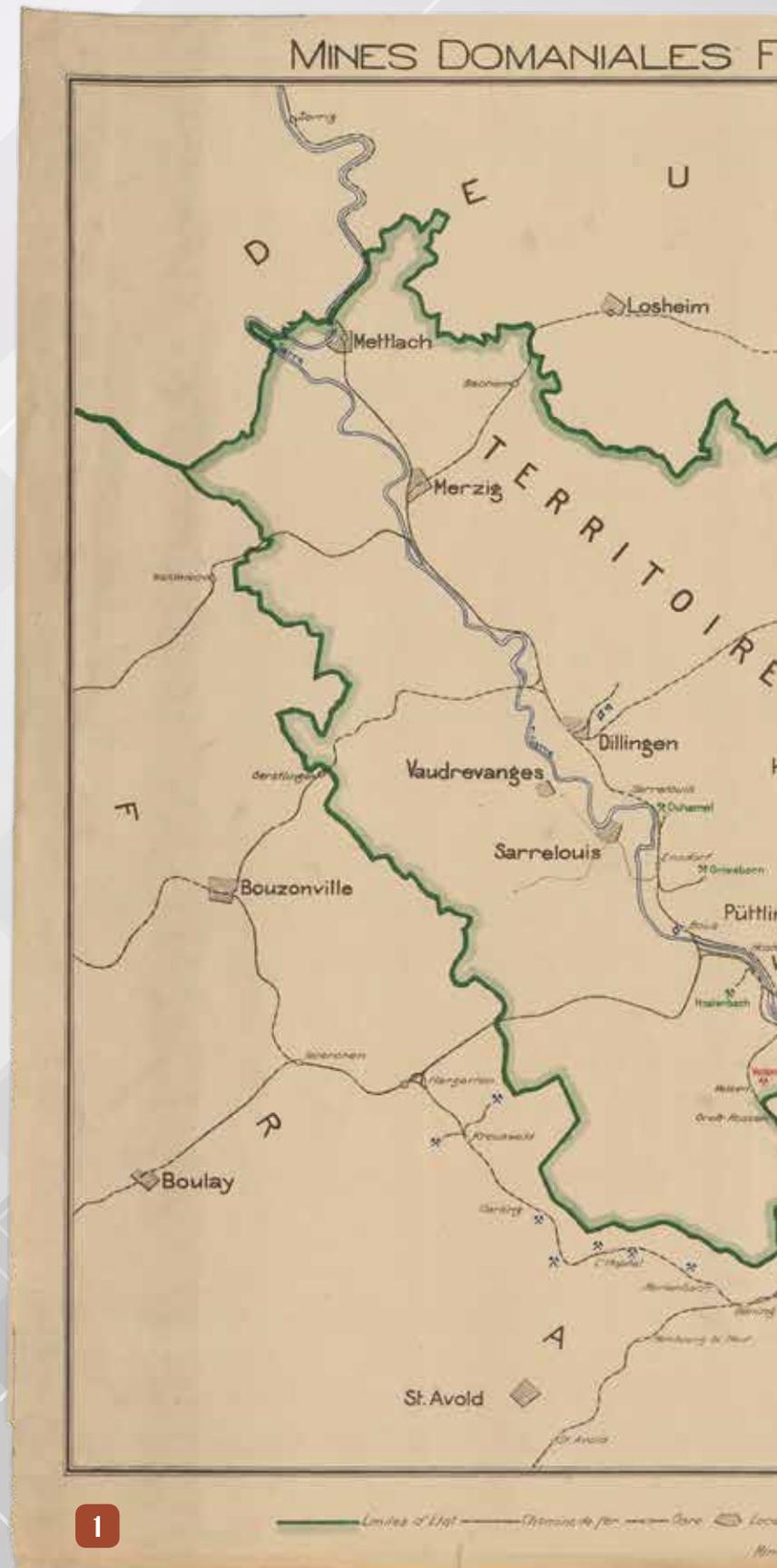
5

1. Registre de réintégration dans la nationalité française de Petite-Rosselle, n° 334-335, [1920]. En 1919-1920, tous ceux qui voulaient redevenir ou devenir français durent faire enregistrer en mairie leur demande de réintégration« de plein droit » (n° 334 : Hélène Wilkom, née à Vieille-Verrerie en 1854, qui a perdu sa nationalité française en 1871, épouse en 1874 Heinrich Koenig, de Rehlingen, comm. Nittel, en Rhénanie, donc prussien) ou par réclamation : le fils des précédents, Jean, n° 335, relève de la catégorie n° 2 des réclamants puisqu'il est fils d'une Alsacienne-Lorraine réintégrée de plein droit. Les registres sont ouverts en mairie, pour effectuer cette formalité humiliante en cas de refus. – AC Petite-Rosselle.
23. Formulaire de brevet de capacité d'enseignement alsacien-lorrain (régime de l'inspection supérieure de l'éducation au ministère d'Alsace-Lorraine) et arrêté ministériel d'affectation d'une institutrice en Lorraine, [avant 1919] et 10 mai 1919. Pour remplacer les enseignants qui avaient quitté le territoire ou qui avaient été renvoyés, les Français firent appel à des fonctionnaires qui méritent à plein d'être appelés« de l'intérieur », puisqu'ils bénéficiaient d'un statut différent des enseignants lorrains maintenus. – ADM, 308W12/1.
45. Emma Ely, institutrice en France puis en Sarre administrée par la France, photos de classe à Marle (Aisne) et à Saint-Wendel, [1918-1919] et 1933. Née en Haute-Alsace de parents établis en France, Emma Ely fut affectée à sa demande en Alsace-Lorraine dès 1919. Après 20 ans de carrière en Moselle et en Sarre, les nazis l'expulsèrent, toute alsacienne qu'elle fût (mais elle a épousé un homme« de l'intérieur »)... et elle revint en 1945. – Arch. privées.
67. Affiches d'annonce de manifestations culturelles françaises, avr. 1919 et avr. 1920. Aussi curieux que cela paraisse, Metz, ville française au sens linguistique depuis toujours, fut pour l'administration française et les initiateurs de la politique de refrancisation un objectif majeur, même après le départ de l'écrasante majorité des germanophones natifs ; la propagande passa par des conférences et par la réintroduction de la grande culture classique – ici *Les Femmes savantes* de Molière – à l'intention de la bourgeoisie et de ses enfants. – ADM, 14T54.

La SARRE, une création originale DE 1919

Après la guerre, la préoccupation majeure des autorités françaises est la remise en état du bassin minier et industriel très endommagé du nord du pays ; pour ce faire, on compte sur les ressources des provinces recouvrées dans l'Est et sur celles de la Sarre, à défaut d'avoir pu l'annexer purement et simplement, comme le dirigeant français Georges Clemenceau l'aurait voulu. L'entité créée de toutes pièces à partir de morceaux de la province prussienne du Rhin et du Palatinat bavarois prend le nom de « Territoire de la Sarre ». Elle bénéficie d'un statut particulier, fixé par les articles 45 à 50 du traité de Versailles. Entre 1920 et 1935, elle est gouvernée par une commission de gouvernement mise en place pour quinze ans sous la tutelle de la Société des Nations (SDN). La France devient propriétaire du gisement houiller sarrois qui est exploité par les Mines domaniales françaises de la Sarre. 21 sièges en assurent alors l'exploitation.

Les quinze ans passés, un plébiscite fut organisé : les Sarrois durent choisir entre le rattachement à l'Allemagne, le rattachement à la France ou le maintien du statu quo. Le 13 janvier 1935, la pression nationaliste des nazis aidant, les Sarrois se prononcent à 90,8 % en faveur du rattachement à l'Allemagne. Les mines de la Sarre sont ensuite rachetées à l'État français par l'Allemagne et constituées en société anonyme, la *Saargruben A.G.* dont l'unique actionnaire est le Reich.



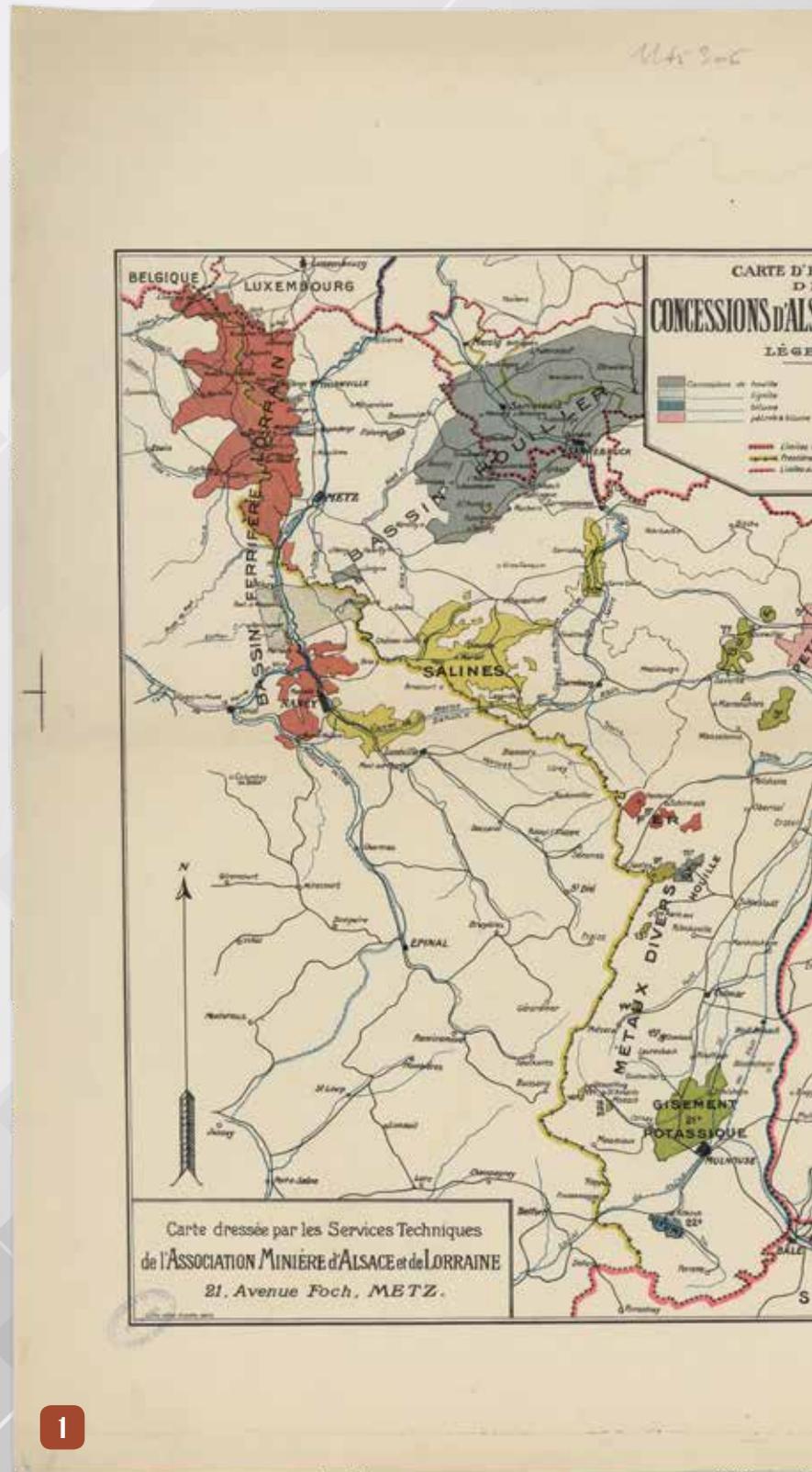
FRANÇAISES DU BASSIN DE LA SARRE

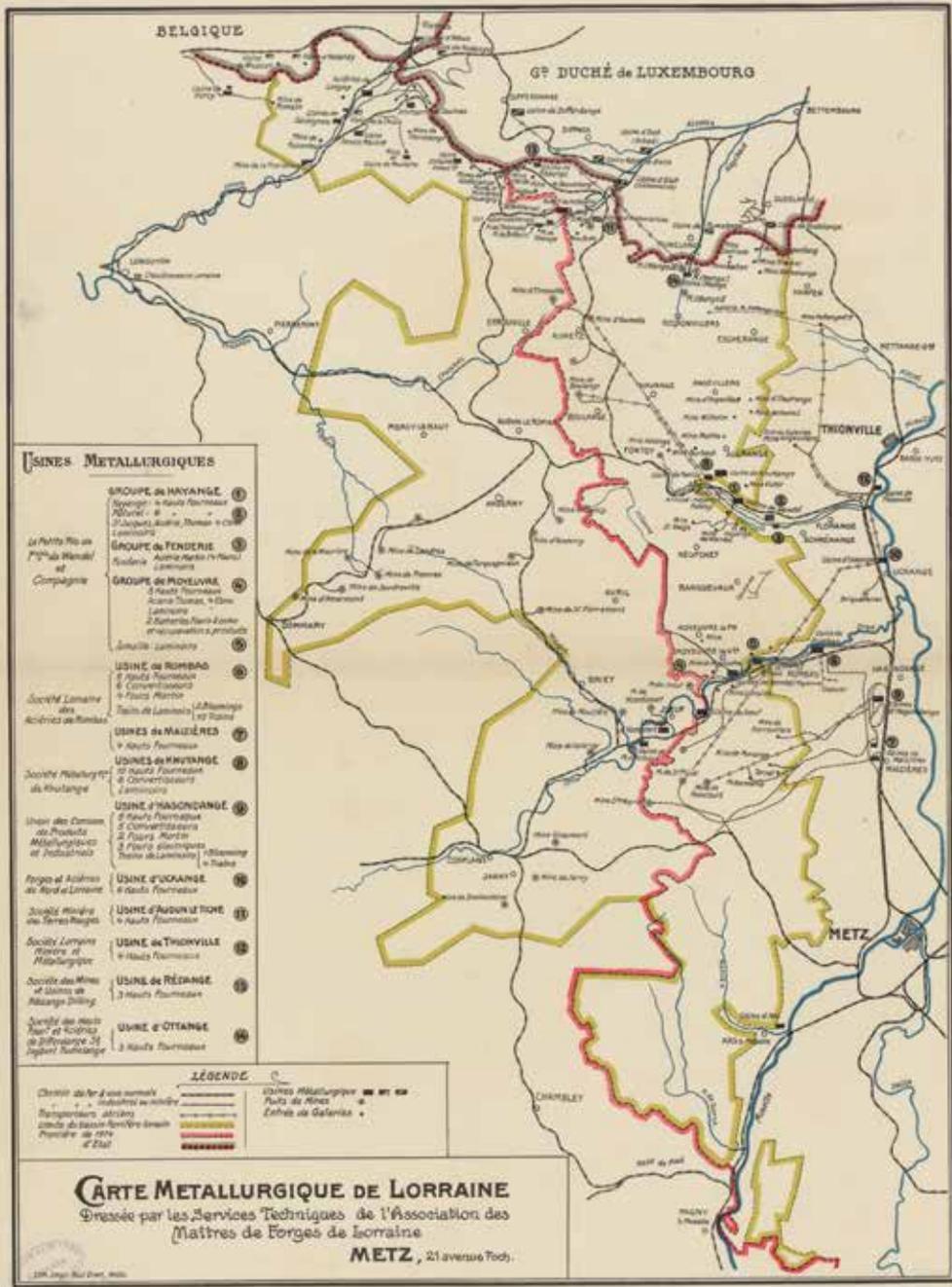


1. Mines domaniales françaises du bassin de la Sarre, [1921 env.], 64,5x79 cm, 1/100 000e. – ADM, 1FiSarre2.

L'AVENIR DE LA MOSELLE INDUSTRIELLE

L'industrie lorraine, jusqu'alors intégrée dans les circuits commerciaux allemands et dans l'union douanière allemande, le *Zollverein*, avec le Luxembourg, est sévèrement touchée après 1918 par la rupture de tout lien avec l'Allemagne. En outre, les nombreux biens industriels allemands en Lorraine sont placés sous séquestre, désorganisant le fonctionnement des entreprises, alors que les intérêts des capitalistes français, belges et allemands ne sont pas toujours contradictoires du fait de leur imbrication. La sidérurgie lorraine, essentiellement approvisionnée en coke de la Ruhr, risque d'en être privée, et les mines de fer mosellanes espèrent que leur minerai continuera d'être acheté par les maîtres de forges allemands... Mais pour les autorités et les industriels français, au premier rang desquels les Wendel, qui agissent en Moselle retrouvée, le retour des provinces perdues signifie un fort apport à l'économie nationale, *a fortiori* avec la mainmise sur la Sarre.





1. Carte d'ensemble des concessions d'Alsace et de Lorraine, [1921-1925], Metz, Lith. Impr. P. Even, 56x79,5 cm, sans éch. – ADM, 11Fi306.

REMERCIEMENTS

Ont participé à l'élaboration de l'exposition, avec les équipes du Département de la Moselle et du Musée Les Mineurs Wendel de Petite-Rosselle, par des prêts de documents, des conseils avisés ou des renseignements détaillés : les communes de Petite-Rosselle, de Sarrebourg (archives municipales) et de Thionville (archives municipales), Madame Cécile Cardilès-Aguettaz et M. Dominique Laglasse.

M. Alain Grün, chargé de mission pédagogique au musée Les Mineurs Wendel, a quant à lui prêté ses talents de dessinateur.

M. Philippe Wilmouth, président de l'association pour la conservation de la mémoire de la Moselle 1939-1945 (ASCOMEMO, Hagondange), a rédigé les cartels des objets et documents provenant d'ASCOMEMO.

Qu'ils soient tous remerciés.

abréviations

ADM : Archives départementales de la Moselle

CAITM : Centre des archives industrielles et techniques de la Moselle (Saint-Avold)

